

COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX
(Côtes d'Armor)

ARRETE MUNICIPAL n°24/PSH143

Portant sur la modification de circulation sur la RD786 sens PLOUHA / SAINT BRIEUC (portion comprise entre le carrefour des Prés Mario et le rond-point de la France Libre à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du mardi 02 Avril jusqu'au jeudi 04 Avril 2024 inclus, à l'occasion des travaux de réfection d'enrobé sur le cheminement piéton.

Thierry SIMELIERE, Maire de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX,
VU Le Code de la Route,
VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU La demande de l'entreprise COLAS

Considérant que par mesure de sécurité, la circulation des véhicules sera modifiée sur la RD786 sens PLOUHA / SAINT BRIEUC (portion comprise entre le carrefour des Prés Mario et le rond-point de la France Libre à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du mardi 02 Avril jusqu'au jeudi 04 Avril 2024 inclus, à l'occasion des travaux de réfection d'enrobé sur le cheminement piéton.

ARRETE

- ARTICLE 1 :** La circulation des véhicules sera interdite sur la RD786 sens PLOUHA / SAINT BRIEUC (portion comprise entre le carrefour des Prés Mario et le rond-point de la France Libre à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du mardi 02 Avril jusqu'au jeudi 04 Avril 2024 inclus, à l'occasion des travaux de réfection d'enrobé sur le cheminement piéton.
- ARTICLE 2 :** Une déviation et une limitation de vitesse à 30 km/h seront instaurées et mises en place par l'entreprise effectuant les travaux, pour les véhicules légers, les camions à ordures ménagères et les Bus provenant de Saint-Quay-Portrieux et de Plouha, à compter du mardi 02 Avril jusqu'au jeudi 04 Avril 2024 inclus, par la rue de la Garenne.
- ARTICLE 3 :** Un sens unique sera instauré sur la rue de la garenne (sens carrefour des Prés Mario en direction de la rue des Trois Frères Salaun) et mis en place par l'entreprise effectuant les travaux.
- ARTICLE 4 :** Le stationnement sera interdit entre le n°6 rue de la Garenne et la rue des Trois Frères Salaun à compter du mardi 02 Avril jusqu'au jeudi 04 Avril 2024 inclus, et mis en place par l'entreprise effectuant les travaux.
- ARTICLE 5 :** Une interdiction d'accès à la RD786 depuis l'avenue du Martouret sera instaurée et mise en place par l'entreprise effectuant les travaux, à compter du mardi 02 Avril jusqu'au jeudi 04 Avril 2024 inclus.
- ARTICLE 6 :** Une déviation des véhicules provenant de la rue du Moulin St Michel sera instaurée par l'avenue du Martouret, la rue de Bel Air et la rue de la Garenne et mise en place par l'entreprise effectuant les travaux, à compter du mardi 02 Avril jusqu'au jeudi 04 Avril 2024 inclus,
- ARTICLE 7 :** Une signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise effectuant les travaux. Facilité d'accès sera donnée aux riverains.

ARTICLE 8 : Le stationnement des véhicules sera considéré comme gênant et la mise en fourrière des véhicules peut être prescrite, au sens de l'article R417.10 du code de la route.

ARTICLE 9 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

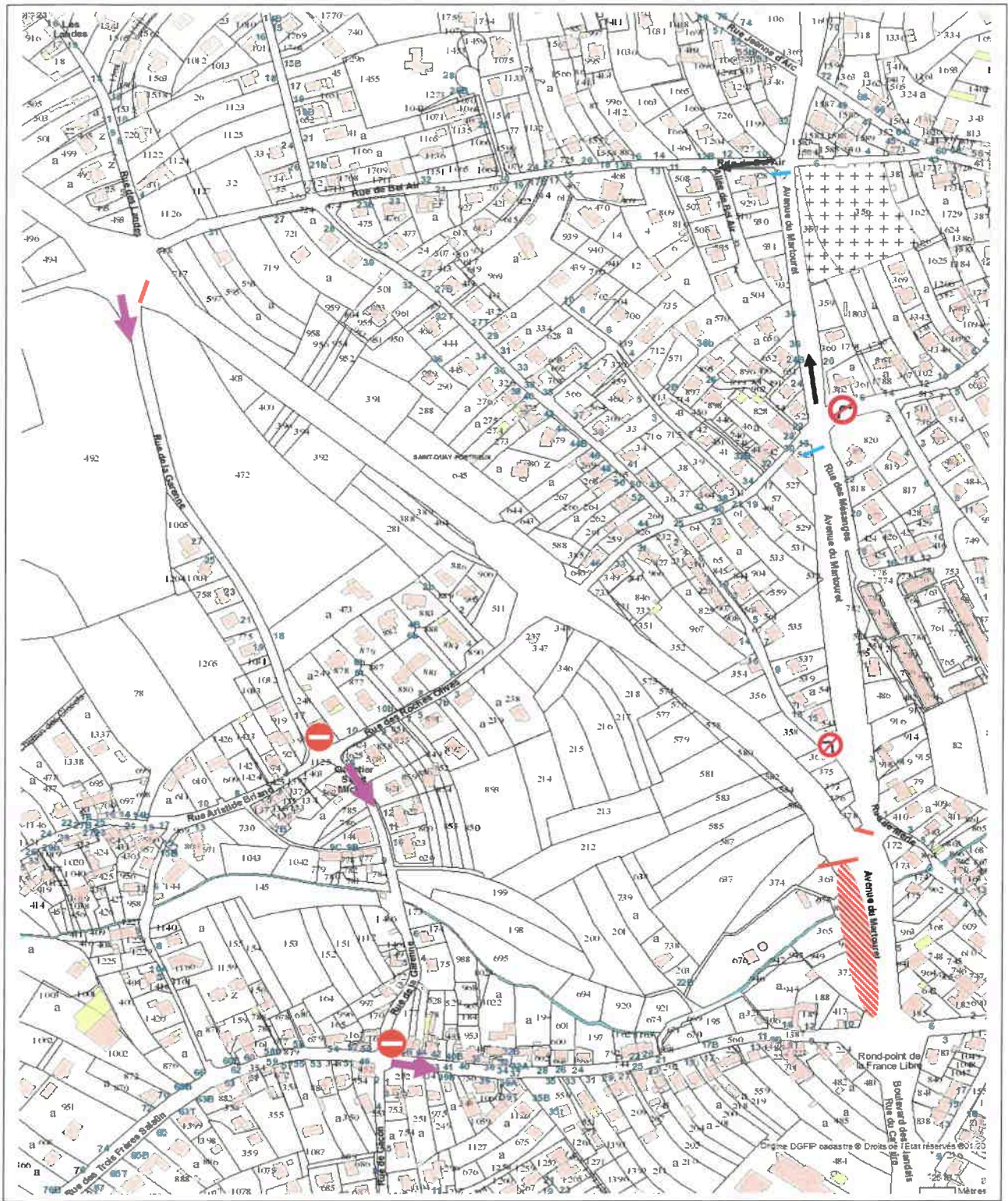
ARTICLE 10: Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Etapes sur Mer, la Police Municipale de Saint-Quay-Portrieux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le 29 Mars 2024.








L'adjoint délégué aux travaux,

Marcel QUELEN



**Travaux d'enrobé - RD786 au droit de la STEP (sens Plouha - Binic)
 (route barrée du 02/04 au 04/04/2024 inclus)**

-  Zone de travaux du 02/04 au 04/04/2024 inclus
-  Route barrée du 02/04 au 04/04/2024 inclus
-  route barrée à X mètres
-  Déviation VL et BUS + limitation à 30 km/h et sens unique
-  Déviation VL et BUS